Décision n° 2024-27B



Bureau communautaire Mardi 12 Mars 2024

DECISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 11

Nombre de présents : 7 Nombre de votants : 7

Présents : M. Claude REVEL, M. Francis BARDEAU, M. Claude VALERO, Mme Isabelle SILHOL, M. Bernard COSTE, M. Olivier BRUN, M. Olivier BERNARDI.

Absents: Mme Marie PASSIEUX, M. Gérald VALENTINI, Mme Myriam GAIRAUD, M. Joseph

RODRIGUEZ.

Rapporteur: M. Claude REVEL.

Approbation d'une convention de partenariat entre la Communauté de communes et la Commune de Fontès pour l'organisation d'un spectacle

Monsieur REVEL rappelle que par délibération en date du 05 Octobre 2021, le Conseil communautaire a approuvé une délégation de pouvoir au Bureau communautaire pour prendre toute décision concernant l'approbation des conditions d'affectation, d'occupation et de location, constitutives ou non de droits réels, des biens meubles et immeubles, pour une durée n'excédant pas neuf ans.

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-I-1658 portant modification des compétences de la Communauté de communes du Clermontais,

Considérant que depuis plusieurs années, le Théâtre le Sillon organise plusieurs spectacles en partenariat avec la Commune de Fontès sur son espace public ou dans ses locaux afin de venir au plus près du public. Dans le cadre de sa saison culturelle itinérante, le Théâtre le Sillon et la Commune de Fontès coopèrent pour accueillir et organiser la balade et le spectacle de théâtre suivants :

- Ateliers d'écriture : le Samedi 09 Mars 2024 de 10h à 18h et le Dimanche 10 Mars 2024 de 10h à 13h à la médiathèque de Fontès,
- Ateliers de jeu : le Samedi 06 Avril 2024 de 10h à 18h et le Dimanche 07 Avril 2024 de 10h à 13h à la médiathèque de Fontès,
- Répétitions : du Jeudi 02 Mai 2024 au Vendredi 03 Mai 2024 de 18h à 21h à la médiathèque de Fontès et sur le parcours de la balade,
- Représentations : le Samedi 04 Mai 2024 de 15h à 20h et le Dimanche 05 Mai 2024 de 9h à 14h30.

La Communauté de communes, par le biais du Théâtre le Sillon s'engage notamment à :

- Mettre à disposition les moyens logiques nécessaire (le personnel et le matériel scénique nécessaire au bon déroulement de la balade et du spectacle, le gardiennage éventuel des sites, support de communications, l'organisation et la gestion de la billetterie, la mise en place du fléchage des parkings),
- S'assurer de l'autorisation de la cave coopérative de Fontès pour l'occupation de leur parking pour le stationnement du public,
- Prendre en charge le cout du spectacle et les éventuels frais annexes (droits SACEM/SACD, assurances nécessaires au déroulement de ses activités et notamment un contrat « responsabilité civile »).

La commune de Fontès s'engage à :

- Mettre à disposition la salle de la médiathèque de Fontès pour le stockage de matériel et affaires personnelles des participants, ainsi que pour les ateliers d'écriture et théâtre aux dates suivantes :
 - ➤ Du samedi 09 mars 2024 de 9h au dimanche 10 mars 2024 à 14h30 pour les ateliers d'écriture,
 - Du samedi 06 avril 2024 de 9h au dimanche 07 avril 2024 à 14h30 pour les ateliers de jeu,
 - ➤ Du jeudi 02 mai 2024 à 9h au lundi 06 mai 2024 à 12h pendant les répétitions et représentations,
- Remettre toutes les clés à la personne référente du Théâtre Le Sillon, le vendredi 08 mars à 17h00, le vendredi 05 avril à 17h00 et le jeudi 02 mai 2024 à 14h00,
- Assurer le nettoyage des lieux avant et après le départ de la compagnie sur chaque période d'utilisation,
- Mettre à disposition sur site 6 tables et 30 chaises,
- Autoriser la Communauté de commune du Clermontais ou son partenaire : La cave coopérative les vignerons de Fontès, à proposer une activité de vente ou dégustation de boissons pendant les représentations, soit le samedi 04 mai de 15h30 à 20h30, et le dimanche 05 mai de 9h30 à 14h00 sur le parcours du spectacle.

Une convention détermine les modalités administratives et techniques de ce partenariat.

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la Communauté de communes et la commune de Fontès pour l'accueil de la balade et le spectacle mentionnés ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision,

Accusé de réception en préfecture 034-243400355-20240314-2024-27B-AU Date de télétransmission : 15/03/2024 Date de réception préfecture : 15/03/2024

- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées en Conseil communautaire.

Fait à Clermont l'Hérault, le 14 mars 2024

Le Président de la Communauté de communes du Clermontais,



Claude REVEL





Convention de partenariat pour l'accueil et l'organisation de spectacles Ref : 24COCOM05

Entre les soussignés :

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTAIS

Théâtre Le SILLON

Espace Marcel Vidal

20, avenue Raymond Lacombe- 34800 Clermont-l'Hérault

Numéro S.I.R.E.T.: 243 400 355 00034 - code APE 8411 Z

Téléphone: 04 67 88 95 50

Représenté par Monsieur Claude REVEL, en sa qualité de Président

Ci-après dénommé « La Communauté de communes du Clermontais »

Et

LA COMMUNE DE FONTES

Mairie, 11 Bd de la république, 34320 FONTES

N° Siret : 213 401 037 00022

Téléphone: 04 67 25 14 22

Représentée par Olivier BRUN en sa qualité de Maire

Ci-après dénommée « La Commune de Fontès »

Préambule:

Depuis plusieurs années, le Théâtre Le Sillon organise un spectacle en partenariat avec la Commune de Fontès dans ses locaux afin de venir au plus près du public.

Les parties souhaitent reconduire et renforcer ce partenariat en contractualisant des engagements de soutien respectif.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 - Objet

La Communauté de communes du Clermontais, Théâtre Le Sillon et la Commune de Fontès coopèrent pour accueillir et organiser la balade - spectacle suivante :

« Vous êtes ici », par la Cie 1 Watt, en extérieur,

Le Samedi 04 Mai 2024 de 16h00 à 20h00 et le Dimanche 05 Mai 2024 de 10h à 14h30,

Sur la Commune de Fontès.

Une balade théâtrale participative en espace naturel

La compagnie 1 Watt nous invite à un parcours théâtral en espace naturel à partir des récits personnels d'une dizaine d'habitant(e)s de notre territoire qui racontent leur vécu dans leur village, leur arrivée là, leur vie ordinaire ou extraordinaire, le futur, leur vision du monde de ce coin de la planète, leur point de vue citoyen face aux différentes problématiques qui se posent ici ou d'autres sujets qui font la vie.

Parce que cette balade-spectacle est orchestrée par Sophie Borthwick et Pierre Pilate de la Compagnie 1 Watt, accompagnés du musicien Robin Fincker et de l'acrobate performeur Jorg Müller, on peut facilement imaginer qu'elle sera burlesque ou absurde ou surréaliste ou... tout cela à la fois!

Une jolie balade entre les vignes et le Causse de Fontès...

Avec Pierre Pilatte, Sophie Borthwick, Robin Fincker, Jörg Muller, Jean Cagnard et des habitants de la Communauté des communes du Salagou Cœur d'Hérault.

La compagnie 1WATT est conventionnée par le Ministère de la Culture / DRAC Occitanie et soutenu par le Conseil Départemental du Gard.

Départ de la balade-spectacle : Cave coopérative

16 Boulevard Jules Ferry

Dès 12 ans

Samedi 04 Mai 2024 : Accueil dès 15h30 - Départ randonnée à 16h

2h30 de balade + dégustation + interventions artistiques = 4h environ,

Dimanche 05 Mai 2024 : Accueil dès 9h30 - Départ randonnée à 10h - Apportez votre pique-nique

2h30 de balade + pause repas + dégustation + interventions artistiques = 4h30 environ,

Distance: 6,5 km

Une randonnée imaginée et encadrée par le Service des activités de pleine nature de la Communauté de communes du Clermontais et l'association Le Volcan Fontèsol.

Le parcours de la balade est annexé à cette convention

PROJET PARTICIPATIF

La compagnie 1 Watt propose d'emmener une douzaine d'habitants dans la création d'une balade spectacle, au travers d'ateliers d'écriture et de jeu, comprenant les récits personnels lus par les habitants qui les auront écrits, et des intermèdes paysagers créés pour l'occasion par des artistes de la compagnie.

Au cours d'une première rencontre, lors d'un week-end autour d'un atelier d'écriture, les habitants sont invités à raconter leur vécu dans leurs villages, leur arrivée là, leur vie ordinaire ou extraordinaire, leur vision du monde de ce coin de la planète, leur point de vue citoyen face aux différentes problématiques qui se posent ici ou d'autres sujets qui font la vie.

Après un travail de découpage des textes par la compagnie, un deuxième rendez-vous est donné pour se plonger dans le jeu théâtral et la pratique de la lecture des textes dedans/dehors.

Enfin dans un dernier moment, juste avant les représentations, Sophie, Pierre et deux complices, le musicien Robin Fincker et le jongleur Jörg Muller, scénarisent le parcours de la balade, puis invitent les habitants écrivains à le jalonner de la lecture de leurs textes.

- Ateliers d'écriture **le Samedi 09 Mars 2024** de 10h à 18h et **le Dimanche 10 Mars 2024** de 10h à 13h.
- Atelier de jeu **le Samedi** 06 Avril 2024 de 10h à 18h et **le Dimanche 07 Avril 2024** de 10h à 13h,
- Répétitions le Jeudi 02 Mai 2024 et Vendredi 03 Mai 2024 de 18h à 21h,
- Représentations **le Samedi 04 Mai 2024** de 15h à 20h environs et **le Dimanche 05 Mai 2024** de 9h à 14h30 environs.

La représentation est sur billetterie.

Tarif des places de spectacles en vente : 13 € Plein tarif / 10 € Tarif réduit (Étudiants, - 25 ans, demandeurs d'emploi) / 6 € Tarif très réduit (- 18 ans, bénéficiaires des minimas sociaux).

Article 2 - Engagements des parties

1) La Communauté de communes du Clermontais, Théâtre Le Sillon s'engage à :

Moyens logistiques:

- Mettre à disposition le personnel et le matériel scénique nécessaire au bon déroulement de la balade et du spectacle,
- Mettre en place le gardiennage éventuel du site,
- Fournir les flyers et affiches,
- Organiser et gérer la billetterie,
- S'assurer de l'autorisation de la cave coopérative de Fontès pour l'occupation de leur parking pour le stationnement du public,
- Mettre en place le fléchage du parking public,

- Mettre à disposition de la Mairie de Fontès x 5 invitations par spectacle à destination des élus municipaux et du secrétaire de Mairie.

Moyens financiers:

- Prendre en charge le coût du contrat de cession du spectacle,
- Prendre en charge le coût des déplacements, des repas et de l'hébergement de la compagnie,
- Prendre en charge le coût du gardiennage éventuel du site,
- Prendre en charge les droits SACD/SACEM.

2) La Commune de Fontès s'engage à :

Moyens logistiques:

- Mettre à disposition la salle de la médiathèque de Fontès pour le stockage de matériel et affaires personnelles des participants, ainsi que pour les ateliers d'écriture et théâtre aux dates suivantes :
- ➤ Du samedi 09 mars 2024 de 9h00 au dimanche 10 mars 2024 à 14h30 pour les ateliers d'écriture.
- Du samedi 06 avril 2024 de 9h00 au dimanche 07 avril 2024 à 14h30 pour les ateliers de jeu,
- ➤ Du jeudi 02 mai 2024 à 9h00 au lundi 06 mai 2024 à 12h00 pendant les répétitions et représentations,
- Remettre toutes les clés à la personne référente du Théâtre Le Sillon, le vendredi 8 mars à 17h00, le vendredi 5 avril à 17h00 et le jeudi 2 mai 2024 à 14h00.
- Assurer le nettoyage des lieux avant et après le départ de la compagnie sur chaque période d'utilisation,
- Mettre à disposition sur site 6 tables et 30 chaises,
- Autoriser la Communauté de commune du Clermontais ou son partenaire : La cave coopérative « les vignerons de Fontès », à proposer une activité de vente ou dégustation de boissons pendant les représentations, soit le samedi 04 mai 2024 de 15h30 à 20h30, et le dimanche 05 mai 2024 de 9h30 à 14h00 sur le parcours du spectacle.

Article 3 – Assurances, sécurité, prévention des incendies et dégradations

La Communauté de communes du Clermontais devra assurer les biens mobiliers dont elle aura l'usage ainsi que l'ensemble des risques locatifs (dégradations, vol, incendie). Elle garantira sa responsabilité civile pour tous les accidents et dommages susceptibles de survenir du fait de ses activités dans les lieux mis à sa disposition. Elle respectera les consignes incendie et veillera à ce que le public accueilli ne se livre à aucune dégradation ou vol.

Article 4 - Avenants

Des avenants mentionnant les moyens logistiques ou financiers complémentaires et spécifiques à chacun des spectacles cités à l'article 1 seront éventuellement établis.

Fait en 2 exemplaires à Clermont-l'Hérault, le 22 février 2024

Le Maire de Fontès,	Le Président de la Communauté de communes du Clermontais,
	du Olermontais,
Olivier BRUN	Claude REVEL

ANNEXE - Parcours de la balade

